

Commune de Notre Dame de Bondeville
Centre Communal d'Action Sociale
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conseil d'Administration du 19 juin 2025

Le jeudi 19 juin 2025 à seize heures quinze, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni salle du Conseil en Mairie, sur la convocation de sa Présidente, Myriam MULOT, du mardi 10 juin deux mille vingt-cinq et sous la Présidence de Myriam MULOT.

Nombre de membres : en exercice : 11 Présents : 7 votants : 9

Etaient Présents :

Myriam MULOT, présidente,
Dieinaba SY, Louissette LECOQ, Alain QUIBEL, Christian FOSSOUL,
représentants le Conseil Municipal,
Dominique BARNET, représentant les personnes handicapées,
Nathalie LEVEUF, représentant la jeunesse et l'insertion

Absents Excusés :

Chantal JARNIOU, représentant le Conseil Municipal, ayant donné pouvoir à Alain QUIBEL.
Valérie PETIT, représentant les familles nombreuses ;
Florence SUQUET, représentant l'UDAF, ayant donné pouvoir à Myriam MULOT.

Mme Dieinaba SY est désignée secrétaire de séance.

2025-35 IINTÉGRATION DU CCAS ET DE LA RESIDENCE AUTONOMIE DU PARC DANS LA DEMARCHE DE SEGUR NUMERIQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'article L.123 et suivants du code de l'Action social et des familles, précisant les missions des CCAS.

Vu l'article L.312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles donnant la possibilité aux CCAS de gérer en services non personnalisés, des services sociaux et médicosociaux.

Vu la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et la transformation du système de santé.

Vu l'instruction interministérielle N°DGCS/DNS/CNSA/2023/13 du 16 janvier 2023 relative à la mise en œuvre de la généralisation du programme « ESMS du Numérique ».

Vu l'avis favorable de la Commission Solidarité et Coopération Internationale du lundi 3 mars 2025.

Considérant que dans le cadre de la mise en conformité des établissements et services sociaux et médico sociaux, le SEGUR du numérique a été mis en place par l'Etat. Il a pour objectif de faciliter le partage fluide et sécurisé des données de santé entre professionnels et avec l'usager pour mieux prévenir et mieux soigner,

Considérant que le programme ESMS Numérique vise à généraliser l'utilisation du numérique dans les établissements et services sociaux et médico sociaux, il repose principalement sur le déploiement d'un Dossier Usager Informatisé (DUI), pour chaque personne accompagnée,

Considérant que le programme ESMS Numérique concerne avant le tout social et médico-social et sa transformation en cours. Pour accélérer cette transformation de

Commune de Notre Dame de Bondeville
Centre Communal d'Action Sociale
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

l'offre et accompagner les pratiques, le numérique apparaît comme un levier majeur qui permet :

- D'améliorer l'accompagnement des personnes grâce à une meilleure formalisation et partage sécurisé des informations entre les professionnels et avec les personnes accompagnées ;
- D'impliquer davantage les usagers dans leur parcours ;
- De libérer du temps aux professionnels pour accompagner les personnes et renforcer la coopération entre acteurs.

Considérant que la CCAS de Notre-Dame de Bondeville n'a actuellement aucun logiciel pour la gestion de la Résidence Autonomie « du Parc » et qu'il est nécessaire d'acquérir un programme conforme au Ségur du numérique,

Considérant que pour minimiser les coûts et obtenir des financements de l'Etat (appel à projet « ESMS numérique » lancé par l'Agence Régionale de Santé Normandie), il est nécessaire de constituer une « Grappe » d'au moins 15 établissements. Celle-ci a pour objet de permettre l'obtention de tarifs préférentiels et de réaliser des économies d'échelle. Un porteur de projet est identifié pour chaque « Grappe »,

Considérant que la création d'une « Grappe » nécessite la passation d'une convention constitutive déterminant notamment l'objet de la commande groupée, la forme du groupement retenu mais aussi les rôles que joueront les membres adhérents,

Considérant que les signataires de la Grappe s'engagent à mettre à disposition une ressource interne au sein de leurs ESMS qui suivra le projet de déploiement et à faire participer les ressources concernées aux formations proposées dans le cadre du déploiement de ce projet,

Considérant la nécessité pour le CCAS de Notre-Dame de Bondeville et la Résidence Autonomie « du Parc » d'intégrer la démarche du Ségur du Numérique pour se mettre en conformité.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Myriam MULOT,

Le conseil d'administration après en avoir délibéré,
par **9** voix pour, **0** voix contre et **0** abstention

Autorise la Présidente à :

- **ENGAGER** le CCAS dans la démarche de mise en conformité « Ségur » de la Résidence Autonomie « du Parc » ;
- **ENGAGER** la participation du CCAS à la « Grappe » qui sera retenue dans le cadre de l'appel à projet « ESMS Numérique » ;
- **SIGNER** la convention de partenariat et tout autre document afférent à la mise en œuvre du programme ESMS numérique.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif de Rouen, sis 53 avenue Gustave Flaubert (76000 – ROUEN), à compter de sa publicité. Il sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Affiché le,

La Présidente du CCAS,

Myriam MULOT.

